Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

ARRÊTÉ

portant création du périmètre délimité des abords des ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin protégées au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de La Chapelle Faucher

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-30 à L.621-32 et R.621-92 à R.621-95 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2019 donnant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles en matière d'administration générale ;

Vu la décision du directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine du 18 décembre 2019 donnant subdélégation de signature en matière d'administration générale ;

Vu le projet de périmètre délimité des abords des ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin, inscrites au titre des monuments historiques depuis le 12 octobre 1948 à La Chapelle Faucher, réalisé sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Dronne et Belle prescrivant l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Dronne et Belle du 11 avril 2019 donnant un avis favorable à la création du périmètre délimité des abords autour des ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin à La Chapelle Faucher ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Chapelle Faucher membre de Dronne et Belle du 21 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du président de la communauté de communes de Dronne et Belle du 4 juin 2019 ordonnant la mise à l'enquête publique du 25 juin 2019 au 6 août 2019 du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal et de modification du périmètre de protection autour des ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin ;

Vu le résultat de l'enquête publique et l'avis favorable du commissaire enquêteur du 29 septembre 2019 ;

Vu le résultat de la consultation du propriétaire des ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Dronne et Belle du 12 décembre 2019 donnant un accord à la création du périmètre délimité des abords autour des ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin ;

Considérant que la création de ce périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec les ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin un ensemble cohérent et qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1er : Le périmètre délimité des abords des ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin, inscrites au titre des monuments historiques depuis le 12 octobre 1948 à La Chapelle Faucher susvisé est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce monument historique.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Dordogne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Bordeaux, le 23 JAN. 2020

Pour la Préfète de région,
et par subdélégation,
la Directrice adjointe déléguée
aux patrimoines et à l'architecture,

Christine DIACON

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de la notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site "www.telerecours.fr".

Annexe 1/1 Plan du Périmètre Délimité des Abords des ruines du Prieuré de Notre-Dame-de-Puymartin sur la commune de La Chapelle Faucher